

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques, un nouvel axe de recherche pour l'analyse des politiques territoriales de l'eau.

Les contrats de rivière demeureront inefficaces si chacun interprète, selon ses propres critères, les prescriptions techniques qu'ils contiennent. Dans ces conditions, avant d'engager de nouvelles politiques publiques destinées à "la reconquête de la qualité de l'eau", il convient peut être de s'interroger sur la perception de la qualité chez les principaux usagers et gestionnaires des milieux aquatiques. Qu'entendent-ils par qualité et quels indicateurs privilégient-ils aujourd'hui ?

L'objectif de ce chapitre 9 est d'analyser la manière dont les acteurs de l'eau définissent et perçoivent l'évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant de la Saône en fonction de leur niveau géographique d'intervention et du groupe social auquel ils appartiennent.

9.1. Les responsables de la politique de l'eau dans le bassin de la Saône ont majoritairement une vision normative et technique de la qualité.

Pour les acteurs de bassin³⁹⁸, la qualité correspond de manière générale à une combinaison de normes, lesquelles sont perçues comme étant de plus en plus sévères et trop nombreuses. Une division s'opère chez les acteurs de bassin au sujet de l'évolution de la qualité des milieux aquatiques. Elle s'améliore pour les uns et se dégrade pour les autres. Or, ces acteurs possèdent à peu de choses près les mêmes informations.

9.1.1. La qualité : une combinaison de normes.

Les responsables de la politique de l'eau dans le bassin versant de la Saône définissent la qualité comme une combinaison de normes qu'ils doivent respecter ou faire respecter le cas échéant afin de ne pas être sanctionnés (par les électeurs, les tribunaux, les médias).

Les normes de qualité n'ont pas cessé de s'étoffer sous la pression des usagers et sous l'influence de la communauté scientifique. Selon les acteurs de bassin, cette évolution provoque divers dysfonctionnements au sein des organisations et, contrairement à ce que souhaite le législateur, elle accroît l'attentisme des administrations et des collectivités. En effet, afin de réduire leur exposition aux risques de poursuite, une partie des administrations et des collectivités aurait tendance à s'engager "à reculons" dans des démarches contractuelles tout en cherchant à obtenir des garanties des niveaux hiérarchiques supérieurs : il s'agit d'une forme de déresponsabilisation vers le haut.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrages d'études et de travaux doivent désormais concevoir des tableaux de bord lourds et évolutifs à cause de la profusion de

³⁹⁸ Rappel : ont été considérés comme "acteurs locaux" les personnes interrogées localement, sur le lieu d'exercice de leur fonction (technicien de rivière, garde-pêche, maire, etc.). Ont été retenus comme "acteurs de bassin" les responsables de la politique de l'eau dans le bassin versant de la Saône (président d'association régionale, direction de Syndicat Mixte, etc.).

paramètres à suivre. Certaines collectivités sont en mesure de le faire, d'autres ne le peuvent pas sans l'appui de structures intercommunales spécifiques. Les interviewés regrettent d'ailleurs que les Syndicats Intercommunaux d'Aménagement (SIA) en charge de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau soient "trop nombreux"³⁹⁹ pour qu'une "structure porteuse" unique s'impose. Selon les acteurs de bassin rencontrés, même si les négociations entre élus permettent généralement d'aboutir à la création d'un SIA à l'échelle du sous bassin, les luttes de pouvoir entravent l'application des décisions prises au niveau du bassin de la Saône⁴⁰⁰.

De ce fait, les acteurs de bassin disent être obligés de faire beaucoup de "pédagogie" auprès des élus locaux, qu'ils jugent volontiers entrepreneurs mais relativement incompetents. Il est vrai que, de la gestion des affaires scolaires à celle des déchets, les élus ruraux sont sollicités sur des questions parfois très pointues au sujet desquelles ils n'ont pas toujours été formés⁴⁰¹.

Les acteurs de bassin reconnaissent toutefois que les dossiers qui concernent l'eau sont de plus en plus techniques à cause de la cathédrale juridique qui s'est édiflée autour des normes. Cela les oblige à avoir de plus en plus recours aux experts. De manière croissante, universitaires et bureaux d'étude alimentent leur réflexion aux plans juridique, économique et environnemental⁴⁰². Il faut dire que les acteurs de bassin sont peu enclins à se faire une idée *in situ* de l'état écologique d'un cours d'eau et jugent, à quelques exceptions près, la démarche "démagogique"⁴⁰³. En l'absence de visites sur le terrain, certains responsables de bassin travaillent exclusivement sur les dossiers. D'autres entretiennent des contacts fréquents avec les gestionnaires locaux.

³⁹⁹ Comme nous avons pu le constater à l'occasion de nombreuses réunions de travail.

⁴⁰⁰ Les sous-bassins les plus cités sont ceux de la Lanterne (cinq SIA), de la Dheune (cinq SIA) et de l'Ognon (trois SIA). Voir *infra*.

⁴⁰¹ De plus, les élus locaux n'ont pas des journées extensibles comme ils le répètent souvent. Par conséquent, le temps consacré aux questions relatives à l'aménagement et la gestion des eaux peut être mince, tout comme l'intérêt, la sensibilité de l'élu, pour ces questions.

⁴⁰² Les prestataires de services remplacent aussi parfois des ingénieurs des DIREN ou des collectivités qui disent n'avoir pas le temps de remplir les diverses missions qu'on leur confie.

⁴⁰³ D'après les entretiens réalisés à l'occasion de deux journées de terrain que nous avons organisées les 13 et 14 juin 2001 en collaboration avec les chargés de mission locaux et les brigades du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), un représentant de l'agence de l'eau et un du Syndicat Mixte Saône et Doubs.

Cependant, dans l'ensemble, les acteurs de bassin pensent que l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques se joue davantage dans les couloirs des administrations bruxelloises et parisiennes qu'au plan local. A cet égard, comme nous l'avons vu par ailleurs, la future réforme de la PAC s'avèrera déterminante selon eux : la question des primes agricoles a été évoquée par tous les acteurs. Aucun cependant n'a songé aux répercussions locales, au plan agricole, de la révision de l'Agenda 2000, prévue en 2006, ni de l'entrée des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) dans l'Union Européenne.

Les acteurs de bassin mentionnent également des causes structurelles et organisationnelles qui, *in fine*, les empêchent d'obtenir les résultats escomptés en termes d'amélioration de la qualité. Les dysfonctionnements de certains services (rarement les leurs), le nombre croissant d'interlocuteurs locaux à l'occasion des négociations, les rivalités entre les services déconcentrés (l'équipement mais surtout l'environnement et l'agriculture), la multiplication des diagnostics contradictoires et les études d'impact bâclées sont évoquées pêle-mêle. Les interviewés paraissent démunis face à ces obstacles.

9.1.2. Les responsables de bassin sont profondément divisés sur l'évolution de la qualité des eaux superficielles de la Saône.

Les 20 responsables de bassin que nous avons interrogés se divisent en deux grands groupes au sujet de l'évolution de la qualité des milieux aquatiques de 1960 à nos jours dans le bassin versant Saône Doubs.

- Le groupe des "optimistes raisonnables" est composé des personnels des DDAF et des DDE, des collectivités, des entreprises et de l'Agence de l'eau. Pour eux, la priorité politique c'est la lutte contre les inondations et les "points noirs" du bassin en matière d'assainissement et de pollutions agricoles diffuses. Ils assument la prise en charge de la qualité des rivières et précisent aussitôt qu'il s'agit d'une mission de longue haleine et ambitieuse.

- Le groupe des "pessimistes logiques" comprend les représentants du CSP, de la DIREN, du SATESE et du milieu associatif à l'exception des organisations agricoles. Ceux-là se disent plus volontiers à l'écoute du terrain que les précédents. Pour eux, la réglementation va dans le bon sens, mais elle influe peu sur le comportement des agents économiques. Selon ces responsables, seules des aides financières significatives associées à un accompagnement technique des firmes et des exploitations agricoles auront des incidences sur la qualité des milieux aquatiques.

Les représentants des associations de défense de la nature ainsi qu'un représentant de l'Etat (DIREN) insistent sur la dégradation des milieux physiques et, en particulier, sur la réduction des zones prairiales au profit des espaces remblayés, imperméabilisés et des ballastières. Après avoir incriminé les administrations bruxelloises et parisiennes ainsi que les acteurs locaux, les responsables de bassin se rejettent mutuellement la responsabilité de la dégradation des milieux aquatiques. La responsabilité du monde agricole est sans doute la question qui paralyse le plus les acteurs. L'un d'entre eux, représentant un Conseil Général, affirme que l'Etat reste immobile face aux provocations de certains gros cultivateurs-pollueurs⁴⁰⁴ et s'en amuse : les préfets, selon lui, ont peur de voir leur préfecture murée et les DDAF ne veulent pas faire de vagues.

De leur côté représentants de la DDAF et de l'Agence de l'eau regrettent "*qu'on [les collectivités] finance encore le drainage dans des zones d'intérêt écologique majeur*" (agence de l'eau)⁴⁰⁵. C'est aujourd'hui le cas dans le département de l'Ain par exemple. Les représentants des syndicats agricoles se disent "*prisonniers*" des exigences changeantes de la société française. Ils semblent hésiter sur le comportement à adopter face à une nouvelle mutation souhaitée par les consommateurs et qui est perçue comme un retour à la case départ par leurs adhérents. L'un d'entre eux admet des erreurs ("*on ne va pas prétendre que les cultivateurs ne polluent pas puisque c'est le cas*")⁴⁰⁶ mais la profession refuse de porter le chapeau et son argumentaire est bien rôdé. A l'exception des associations et de certains agents économiques, les acteurs de bassin posent un regard très technique sur l'évolution de la qualité des milieux aquatiques, souvent réduite à une combinaison de normes.

⁴⁰⁴ Il cite alors plusieurs exploitants de la Côte d'Or.

⁴⁰⁵ Entretien n°12.

⁴⁰⁶ Entretiens avec des représentants des organisations professionnelles agricoles dans l'Ain mars-avril 2003 dans le cadre d'une recherche relative au rôle des SAFER dans la protection des zones humides ("*Les SAFER au service de la protection de l'environnement : mythe ou réalité ? L'exemple du département de l'Ain*", recherche en cours).

9.2. Pour les acteurs locaux, la qualité des milieux aquatiques était meilleure avant.

9.2.1. Les critères de qualité sont variables et à l'origine d'une information erronée.

Pour les acteurs locaux, la qualité des milieux aquatiques était meilleure il y dix, vingt ou trente ans. Toutefois les critères de qualité sont variables et, bien souvent, ceux-ci sont à l'origine d'une information erronée. Par exemple, la couleur de l'eau est régulièrement citée par les riverains interrogés au bord de l'Azergues, de la Mouge et de la Reyssouze comme un paramètre déterminant. Bien qu'une eau colorée réduise la photosynthèse, ce serait au contraire une source de dégradation relativement mineure. De la même manière, certains acteurs locaux interrogés à Vésines se sont réjouis de la transparence de la Saône. Selon les Services de la Navigation (subdivision de Mâcon), cela constituerait plutôt un signe inquiétant lié à une diminution du plancton⁴⁰⁷.

La perception de l'évolution de la qualité des milieux aquatiques par les acteurs locaux est nettement moins optimiste que celle qui prévaut parmi les acteurs de bassin : 12 acteurs locaux observent une amélioration de la qualité des milieux aquatiques tandis que près de la moitié (41 individus) constate l'inverse. Plus du tiers ne se prononce pas, faute peut être de n'avoir jamais réfléchi à la question (31 individus).

En règle générale, les interviewés dénoncent des pollueurs bien identifiés : le nom d'un exploitant peut ainsi revenir dans tous les entretiens réalisés dans un secteur donné. Les cultures de maïs, les exploitations porcines et avicoles ainsi que les industriels sont particulièrement visés par les responsables locaux d'associations ou par les élus ruraux. De même les services de l'Etat sont sévèrement critiqués lorsqu'ils autorisent l'installation ou l'agrandissement d'activités polluantes⁴⁰⁸ sans prendre en compte les observations inscrites par des élus locaux ou des responsables associatifs dans les enquêtes publiques préalables. La plupart des

⁴⁰⁷ L'odeur dégagée par la rivière est également citée à propos de la Cuisance (39) où une cartonnerie a longtemps donné "un goût de carton aux truites" selon un responsable d'une Association Agréée de Pêche et de protection des Milieux Aquatiques (entretien 17).

⁴⁰⁸ Pour les secteurs étudiés, retenons les exemples frappants de la Cuisance amont (39) et de la Reyssouze (01).

interviewés disent ne pas accepter les compromis auxquels se résignent parfois les préfetures. Ils n'admettent pas que les autorités contournent les avis de la DDASS et du Comité Départemental d'Hygiène (CDH).

A l'inverse, la dégradation des habitats les mobilise beaucoup moins. Ainsi, l'uniformisation des cours d'eau à la suite d'aménagements (remembrements, endiguement) provoque peu de remous sauf chez les "experts" locaux tels que les gardes du Conseil Supérieur de la Pêche.

La majorité des acteurs locaux (52 individus sur 84) constatent que l'administration au niveau du bassin ne favorise pas suffisamment le travail de la police de l'eau et ne cherche pas non plus d'alternatives au système de primes qu'impose la PAC. Ces remarques sont pertinentes, mais les actions qui sont à la portée des interviewés (améliorer les modes de négociation au plan local entre les partenaires, accélérer l'assainissement des communes rurales) ne sont citées comme des priorités que par une minorité d'entre eux (32 individus sur 84). On voit bien là, la difficulté de mobiliser les acteurs locaux autour de leurs propres responsabilités.

9.2.2. La rivière n'est plus un "espace pratiqué"...l'utilité de la rivière s'estompe.

La rivière n'est plus un "espace pratiqué"⁴⁰⁹ au quotidien, pas même par les agriculteurs, trop pressés et ne maîtrisant plus les techniques d'entretien des berges ou les droits qui sont les leurs. Elle est aussi devenue moins utile compte tenu de l'augmentation de la population urbaine et de l'évolution des modes de vie. *"Avant, la rivière appartenait à tout le monde"* explique un maire⁴¹⁰. *"Chacun, ajoute-t-il, pouvait venir prélever du bois mort sur les berges pour le chauffage et je vous garantis que les branches étaient régulièrement ramassées ! Quand du sable et des graviers affleuraient, on les récupérait à la pelle. Le débroussaillage aussi était fait manuellement par les agriculteurs, mais ils n'étaient pas seuls puisque la commune possédait des prairies : les charges étaient divisées. [...]. A l'époque, les gens savaient bien que l'on n'allait pas entretenir la rivière pour eux".*

⁴⁰⁹ Notion empruntée à DI MEO (G.), sous la dir., *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, 1992.

La vocation industrielle des cours d'eau comme l'Ognon ou la Lanterne s'estompe aux dépens des activités de loisirs tels que le kayak. Cela traduit un double mouvement : une déresponsabilisation progressive des usagers traditionnels des rivières et une réappropriation par le milieu associatif et les syndicats d'aménagement des cours d'eau. L'entretien des cours d'eau et la gestion des ouvrages hydrauliques s'en trouvent modifiés puisque, contrairement aux agriculteurs notamment, les citadins et les néo-ruraux fréquentent ponctuellement les rivières.

Nombreux sont ceux, en particulier les élus, les pêcheurs professionnels et les agriculteurs, à indiquer que ce changement de vocation des milieux aquatiques est perceptible. Ils opèrent une distinction entre "*les citadins qui profitent de la rivière*" et les "*ruraux qui en profitent peu, mais la subissent beaucoup, tout au long de l'année, du fait des inondations...*" (un élu)⁴¹¹. Ainsi un agriculteur, interviewé il est vrai en pleine période d'inondation, déclare : "*je préférerais que l'Ognon n'existe pas !*"⁴¹². De fait, comme en Seine ou en Loire, le jardinage des milieux naturels et la culture du risque ont semble-t-il fortement régressé (GENIN BONIN, 2002). C'est pourquoi, a contrario, les Vésinards (habitants de la petite commune de Vésines, Ain) passent pour d'irréductibles gaulois aux yeux des acteurs de bassin. En caricaturant un peu, les Vésinards en viendraient presque à revendiquer un droit à être inondés.

De fait, l'insularité temporaire qui caractérise le village lors des crues réactive des solidarités occultées, en temps normal, par des dissensions exacerbées entre clans familiaux. Les inondations participent à la production de l'identité villageoise et, mieux, à la paix sociale. Deux constats s'imposent donc. D'abord, vouloir les réduire en édifiant des digues reviendrait à déconstruire ce que la culture du risque a entretenu. Ensuite, les stratégies de gestion retenues par l'individu par rapport à la qualité des milieux sont choisies en fonction des normes intériorisées, propres au groupe auquel on s'identifie (RATIU, 1999). Médiatrice naturelle, la "Grande Saône" s'invite régulièrement dans les foyers et participe à l'histoire commune des familles. Il

⁴¹⁰ Entretien n°6.

⁴¹¹ Entretien n°2.

⁴¹² Entretien n°3.

existe en conséquence une perception sinon une conscience commune de la rivière chez les Vésinards – les anciens surtout.

La qualité des milieux aquatiques telle qu'elle est perçue par les pêcheurs

(Source : Brun A. et Pinet J.-M., 2002)⁴¹³.

A l'occasion des entretiens, les acteurs locaux ont souvent fait des pêcheurs des "usagers-indicateurs de la qualité". Selon eux, la présence massive des pêcheurs au bord d'une rivière prouverait que celle-ci est de bonne qualité. Au contraire, l'absence de pêcheurs signifierait que la rivière est de mauvaise qualité, dans la mesure où la pollution des eaux engendre la disparition des poissons puis celle des pêcheurs. De ce point de vue, il est indispensable de porter une attention particulière sur cet usager intimement lié aux milieux aquatiques en apparence. Comme nous l'avons déjà souligné (BRUN *et al.*, 1999), le pêcheur peut en effet apparaître comme un "observateur attentif des milieux aquatiques" selon la formule souvent utilisée dans la presse halieutique. Trois explications à cela :

- parmi les usages récréatifs des rivières, la pêche est sans doute celui où l'utilisateur passe le plus de temps au bord de l'eau durant l'année. En comparaison, la saison des kayakistes est plus courte⁴¹⁴. En effet, la saison de pêche dure en moyenne 5 mois. Et, si une partie des pêcheurs s'adonne à ce loisir uniquement durant les vacances, une autre pratique en revanche le loisir toute l'année ;
- la moitié des pratiquants fréquente régulièrement un cours d'eau depuis plus de 20 ans⁴¹⁵. De nombreux pratiquants ont ainsi pu observer l'évolution de la qualité des milieux aquatiques sur le long terme, en identifiant peut-être des causes possibles du déclin de telle espèce ou la réapparition de telle autre ;
- les pêcheurs ont une certaine "sensibilité" à la nature au regard des loisirs qu'ils pratiquent à côté de la pêche : tous ou presque sont des loisirs de plein air et beaucoup sont liés à la nature ("nature", "chasse", "jardinage", etc.).

Pour ces trois raisons, les pêcheurs apparaissent donc comme des témoins privilégiés de l'évolution de la qualité. Or, les pêcheurs qui ont répondu à notre enquête observent en majorité (61%) une amélioration de la qualité de la rivière (au bord de laquelle ils ont été interrogés). Dans le détail, les pêcheurs de la Cuisance et du Dugeon notent à une forte majorité une amélioration de la qualité de la rivière tandis que ceux de la Lanterne ne sont que 39% à percevoir une amélioration. D'après les brigades départementales du Conseil Supérieur de la Pêche, la

⁴¹³ Brun (A.) et Pinet (J.M.), *Les pêcheurs et la qualité des milieux aquatiques : pour une approche locale des pratiques*, ADEPRINA-CSP, juin 2002, 17p.

⁴¹⁴ Soit 3 à 4 mois en moyenne pour la très grande majorité des kayakistes (ce qui correspond à la période estivale). La période de pêche est assez comparable à celle des chasseurs (6 à 7 mois au maximum pour les des chasseurs de gibier d'eau).

⁴¹⁵ En effet, les pêcheurs pratiquent sur la rivière où ils ont été enquêtés depuis 22,7 ans en moyenne (depuis moins de 10 ans : 33%, de 10 à 20 ans : 15% et depuis plus de 20 ans : 52%) ! Par conséquent, la majorité des pêcheurs a pu observer l'évolution à long terme du cours d'eau. Par ailleurs, près de 75% des pratiquants ont commencé à pêcher avant 16 ans (et 21% entre 16 et 30 ans). Ils possèdent donc, en dehors des plus jeunes assez nombreux à avoir été interrogés dans le cadre de notre questionnaire, une sorte d'expérience qui tourne autour du monde de la rivière, qu'ils soient citadins ou ruraux.

qualité de la Lanterne est effectivement moins bonne que celle du Drugeon et de la Cuisance. En ce sens, les réponses des pêcheurs confirment les données communiquées par les experts du CSP⁴¹⁶.

Cependant, l'idée selon laquelle le pêcheur constituerait un bon indicateur de la qualité apparaît rapidement assez fragile. En premier lieu, les pêcheurs ont une vision partielle de la rivière. Partielle dans le temps d'abord. Car d'une part la pêche est pratiquée certains jours en particulier (les fins de semaines et le mercredi), et, d'autre part, une partie de pêche est "plutôt de courte durée" (moins de quatre heures). Partielle dans l'espace ensuite. Les pêcheurs choisissent leurs lieux de pêche d'abord parce qu'il est proche et facile d'accès. Autrement dit, l'attrait des paysages aquatiques est un élément secondaire aux yeux d'une majorité de pêcheurs. Mais, si l'immense majorité des pratiquants est fidèle à son département, elle n'en n'est pas moins relativement mobile à l'intérieur de celui-ci. Les pêcheurs sont pragmatiques : seuls 22% ne pêchent que dans une rivière. La plupart d'entre eux pratiquent dans plusieurs sites⁴¹⁷.

En outre, les pêcheurs prospectent les rivières par "sondage" et ne connaissent souvent que des secteurs assez limités dans l'espace (BRUN, 1996, BRUN *et al.*, 1999) : ils ont donc une connaissance réelle mais parcellaire des cours d'eau où ils pêchent. Par exemple, certains pêcheurs ne pratiquent qu'une berge parce qu'elle est plus accessible ou, au contraire, plus sauvage que l'autre. Nous avons également rencontré des pratiquants sur l'Aronde dans l'Oise qui ignoraient totalement où se jetait leur ruisseau préféré et n'y pêchaient qu'une partie située en sous-bois longue de quelques centaines de mètres. Cela déforme notablement leur perception de la qualité des milieux aquatiques. Les pêcheurs qui possèdent des embarcations ne sont pas forcément beaucoup plus mobiles puisqu'ils utilisent souvent leur barque de façon à rejoindre un poste précis. Rares sont donc les pratiquants qui ont une vision globale d'un cours d'eau.

En second lieu, la prise des "truites de bassine" de l'ouverture reste attractive auprès des pratiquants. Une majorité des pêcheurs exigent toujours des réempoissonnements, y compris dans des cours d'eau tel que le Drugeon, où ils observent que la qualité s'améliore nettement et où donc la reproduction naturelle serait susceptible de répondre à la demande halieutique. Les pêcheurs les plus fervents (c'est-à-dire ceux qui pratiquent toute l'année) ne sont que 33% à réclamer des déversements contre 62% parmi ceux qui ne pratiquent que trois mois. Pour la plupart des pêcheurs, une rivière de qualité se résume à une rivière aisément accessible et où le poisson n'est pas trop difficile à prendre.

En troisième lieu, les enrochements, considérés par les hydrobiologistes comme néfastes pour la vie piscicole, sont connus des pêcheurs. Ils sont 56% à en avoir vu sur la Cuisance, 61% sur la Lanterne et 62% sur le Drugeon. Il s'agit d'aménagements lourds destinés à la lutte contre l'érosion rivulaire. Malgré cela, les enrochements ne constituent pas des "repoussoirs" aux yeux des pêcheurs. Ainsi, par exemple, la Cuisance comme la Loue restent bien fréquentées en dépit des nombreux enrochements qui les caractérisent dans leurs parties aval⁴¹⁸.

⁴¹⁶ Données diverses (RNB, CSP-FDAAPPMA, etc.).

⁴¹⁷ En 2001 par exemple, les crues ont empêché certains pratiquants de faire l'ouverture de la truite dans leur rivière préférée ; une partie d'entre eux l'a faite dans un autre site.

⁴¹⁸ Les représentants des pêcheurs constatent pour leur part une dégradation lente et continue de la qualité des milieux aquatiques dans le bassin de la Saône. Lors d'entretiens réalisés dans le cadre de notre DEA, ils reconnaissaient que les pêcheurs ont l'avantage d'être nombreux (c'est la raison pour laquelle ce sont souvent les premiers à alerter les autorités en cas

9.3. Les inondations occultent épisodiquement la question de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

La majorité des acteurs locaux dit être davantage préoccupée par la question de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques que par celle des inondations. A *contrario*, la plupart des responsables de bassin accordent, épisodiquement du moins, une plus grande importance à la lutte contre les inondations. Cela constitue un problème car jusqu'à maintenant, comme nous l'avons déjà souligné, les endiguements ont plutôt perturbé le fonctionnement des hydrosystèmes fluviaux.

9.3.1. Les acteurs locaux prétendent que la lutte contre les pollutions constitue une priorité.

Sur 84 acteurs locaux interrogés, plus des deux tiers (soit 60 individus) classent comme préoccupation principale l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques contre 24 seulement qui souhaitent, en priorité, la réduction des inondations. Cependant, les réponses sont très variables d'un sous bassin à un autre. Par exemple, sur 9 acteurs interviewés dans le bassin de l'Ognon (en période de crue !), 5 d'entre eux, en particulier les élus ruraux, classent comme prioritaire la lutte contre les inondations. A l'inverse, dans les bassins de la Cuisance et de la Lanterne, aucune personne interrogée ne place comme priorité la lutte contre les inondations (ce résultat est étonnant car les agriculteurs, qui plus est propriétaires riverains, auraient pu également se plaindre des inondations). Il se peut que les contrats de rivière influencent le comportement des acteurs locaux ; quoi qu'il en soit, ils les influencent sans doute moins qu'une longue période de "crise" (inondation, sécheresse).

Dans l'ensemble, les acteurs locaux ont une mémoire imparfaite des crues. Etablir la chronologie des crues est en effet un exercice périlleux pour les non spécialistes (ANDREASSIAN, 1996). Cela n'empêche pas les personnes interviewées de faire le

de pollution) mais ils ne sont pas pour autant hydrobiologistes : "le but de la majorité des pêcheurs, faut-il le rappeler, est de prendre du poisson et non de faire de la surveillance des rivières", nous ont-ils expliqué en substance.

procès des implantations humaines mal localisée ou des pratiques agricoles inadaptées. Localement, le climat est parfois délétère. Dans le bassin versant de la Reyssouze par exemple, des maires ont à demi-mot été accusés par des ingénieurs des collectivités de "*laisser construire n'importe quoi, n'importe où*" suite aux inondations qui ont touché des lotissements très récents aux environs de Saint-Jean-sur-Reyssouze⁴¹⁹. Dans les bassins versants de la Mouge, de la Dheune et de la Reyssouze, les exploitants agricoles et les viticulteurs sont fréquemment mis en cause par les élus, les ingénieurs et les techniciens de l'Etat et des collectivités territoriales. On critique essentiellement le "*labour à sens unique*", "*l'arrachage des haies en dépit du bon sens*" et le "*drainage inutile sur des parcelles où la pente est suffisante*"...⁴²⁰. Dans un troisième cas de figure, comme sur la Lanterne, les services de l'Etat (en l'occurrence la DDAF) passent pour être les principaux responsables des inondations car ils ont favorisé les remembrements en tête de bassin versant ainsi que l'enrochement des rives.

En général, les acteurs locaux se rejettent la responsabilité des crues comme ils le font au sujet de la pollution de l'eau. Mais les preuves manquent parfois en dépit des avancées des chercheurs sur le thème de l'influence humaine dans l'origine des crues. C'est la raison pour laquelle, les interviewés s'appuient sur les reportages de la presse et de la télévision : c'est un peu la preuve par les médias. En puisant une partie de leur argumentation dans les médias, les acteurs locaux non-spécialistes transposent dans leur secteur géographique des éléments d'information relatifs à d'autres zones ou bien très généraux.

Les crues vues par les journalistes débouchent régulièrement sur "des théories avancées peut-être trop rapidement, sans fondement réel" (ANDREASSIAN, 1996, p.16). Le catastrophisme qui caractérise certains médias comme ce fut le cas des journaux télévisés lors des crues de la Saône et des affluents au printemps 2001 influence la perception du problème chez les acteurs locaux. Or ce catastrophisme est injustifié dans le bassin versant de la Saône dans la mesure où la situation du

⁴¹⁹ Les inondations de Cras-sur-Reyssouze en aval de Bourg-en-Bresse semblent susciter moins de polémiques.

⁴²⁰ Tous les entretiens dans ces trois secteurs contiennent de telles formules. Nous avons pu à nouveau constater l'emploi courant de ces "formules standards" chez les acteurs locaux lors d'une visite de terrain destinée à la formation des élèves-ingénieurs de l'INA P-G dans le bassin versant de la Reyssouze, les 21 et 22 mai 2003.

bassin est beaucoup moins préoccupante en termes de risques pour les personnes que celle des rivières du Gard, de l'Hérault et du Vaucluse par exemple.⁴²¹

9.3.2. Les responsables de bassin se disent préoccupés par les inondations : leur responsabilité politique et leur place sont en jeu.

Les 20 responsables de bassin se disent très préoccupés par les inondations dont les conséquences se font ressentir de manière immédiate tant au plan économique (coût des interventions des services publics, dédommagement) qu'au plan politique (élus et administrations sont systématiquement pointés du doigt par les citoyens). C'est sans doute pourquoi, le Syndicat Mixte Saône Doubs et l'Etat ont signé le 3 juillet 2002 une convention de gestion des risques d'inondation dans le Val de Saône⁴²². Dans un premier temps, le risque sera qualifié et cartographié sur l'ensemble des 230 communes des 6 départements concernés. La convention prévoit par la suite la préservation des zones de crues, le réhaussement des voiries, un schéma d'aménagement des zones vulnérables et des ouvrages de protection des zones d'habitat dense. Sept digues sont à l'étude⁴²³. Malgré cet effort de cohérence et de clarté – qui devançait de peu le Plan Bachelot présenté en décembre 2002 – , la lutte contre les inondations reste source de polémiques entre les acteurs.

Le souci de l'Etat est en effet de garantir la sécurité des biens et des personnes en cas de crues tout en préservant la ressource en eau potable. Or, cette préservation exige la restauration des milieux aquatiques ou, à défaut, leur maintien en l'état. De leur côté, les collectivités doivent veiller au respect des Plans de Préventions des Risques d'inondations. Mais il leur faut chercher simultanément à viabiliser les espaces libres, parfois inondables, pour attirer sur leur territoire des entreprises supplémentaires... Les représentants des collectivités que nous avons rencontrés

⁴²¹ Un journaliste de TF1 et son équipe n'ont-ils pas cherché à faire dire aux habitants de Vésines et de Pont-de-Vaux à quel point ils étaient dépités à cause des inondations ? Ce à quoi plusieurs d'entre eux ont répondu aux journalistes qu'ils feraient mieux de faire de la publicité pour la gastronomie régionale pour laquelle un reportage se révélerait plus utile, comme nous l'a rapporté un habitant de Vésines lors d'un entretien (entretien n°56).

⁴²² *Le Moniteur*, n°5153, 30 août 2002, p27.

⁴²³ Syndicat Mixte Saône et Doubs, Gestion de l'inondabilité et protection des lieux habités du Val de Saône, convention d'objectifs en vue du Comité syndical du 6 juillet 2001, juin 2001, 27p.

insistent sur ce dilemme ; tous ont souligné que la concurrence que se livrent les communes riveraines de la Saône est rude pour transformer des zones prairiales ici en zone d'activités (exemple de Tournus sud) et là en espaces récréatifs (complexe sportif au nord de Châlon-sur-Saône). A cet égard, une fracture nette sépare les associations "environnementalistes" et "aménagistes". Cette distinction est semblable au niveau local, quel que soit le secteur d'étude.

Pour conclure, les enquêtes réalisées dans le bassin versant de la Saône montrent que la perception de la qualité des milieux aquatiques se distingue de celle de l'eau du robinet. En effet, la qualité d'une rivière relève tout à la fois de ses caractéristiques paysagères, hydrobiologiques et hydrauliques ; chaque personne interviewée en fonction de son activité, de son "vécu" personnel et de son niveau d'intervention, classe telle ou telle propriété comme déterminante pour définir la qualité d'une rivière. Cela ne signifie pas pour autant qu'il existe une qualité objective ou scientifique (relevant des experts et des responsables de bassin) et une qualité subjective ou sociale (relevant des usagers et plus largement des acteurs locaux). Les pêcheurs, fréquemment cités par les acteurs locaux comme des indicateurs de la qualité des rivières, ne semble pas constituer une catégorie d'usagers en mesure d'établir un diagnostic beaucoup plus pertinent qu'une autre catégorie.

Pour tous, à des degrés divers, la définition de la qualité d'un milieu passe par la conscience, plus ou moins développée, de l'interdépendance homme-milieu aquatique. Ainsi, on peut conclure provisoirement que la qualité d'un milieu aquatique est fonction de la diversité et de la fréquence des services qu'il rend aux hommes et, inversement, des services que les hommes lui rendent en préservant son utilité, ses propriétés et les usages qui en résultent.

On comprend mieux après cette enquête pourquoi un cahier des charges "standard" relatif à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques a peu de chance d'être appliqué en l'absence de contrôles rigoureux et fréquents de chaque catégorie d'usagers. Aussi, une politique volontaire comme le contrat de vallée inondable de la Saône constitue un pari audacieux, puisque ses concepteurs osent croire que les usagers sont sensibles à la dégradation de la qualité du fleuve. C'est sûrement vrai. Reste à savoir combien d'entre eux ont une définition commune de la qualité. Peut-

être trouverait-on plus facilement un terrain d'entente en jugeant la qualité des eaux par ses signaux les plus alarmants, en faisant surgir la solidarité face aux risques. D'autre part, si la mise en place des normes de qualité pour les milieux aquatiques s'avère indispensable du point de vue technique et juridique, les normes méritent sans doute d'être moins nombreuses et moins sévères. Chacun en comprendrait mieux l'intérêt. Mais, au fond, au delà de la question des risques et des normes, insiste-t-on assez dans le cadre de contrats très "environnementalistes" sur les fonctions économiques et sociales que remplissent les rivières auprès des sociétés.